

A2MIMMO

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 Avenue de la Côte Bleue
13960 SAUSSET-LES-PINS
492 556 923 RCS AIX-EN-PROVENCE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 28 FEVRIER 2025

L'an Deux mille vingt-cinq,
Le 28 février,
A 14 heures,

Madame Michèle CAMBIAGGI,
Demeurant Chemin des Crêtes, 13960 SAUSSET-LES-PINS,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société A2MIMMO,

Associée Unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la reconstitution des capitaux propres,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique constate qu'à la suite de la réalisation de bénéfices suffisants, les capitaux propres de la Société sont reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'en conséquence, il convient, conformément aux dispositions des articles L.223-42 et R.123-66 du Code de commerce, de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Madame Michèle CAMBIAGGI
Associée Unique

